

Audience j-7 et pas de nouvelles de mon avocat

Par Loriotdesbois

Bonjour,

Suite à ma demande au jaf, le père de mes enfants et moi sommes convoqués à une audience le 9 novembre. J ai saisi un avocat il y a un mois. Le père des enfants ne semble pas en avoir saisi. Mon avocat n'a toujours rien communiqué ni au père des enfants ni à moi. Je m'inquiète qu'elle fournisse ses conclusions trop tard et que la partie adverse les refuse.

C'est ma première procédure et je ne sais pas si c'est classique de ne rien avoir fourni à j-7. L avocat ne répond pas au tel et au mail.

Pouvez-vous m'éclairer? C est une demande pour passer de garde alternée à garde classique et fixation de pension alimentaire avec des antécédents de violence du père des enfants sur ma fille ainée dont il était le beau-père et sur notre fils et de la violence psychologique avec des emails où il nous accusé les enfants et moi de l avoir rendu violent. Comme des hystériques à calmer.

Merci

Par yapasdequois

Bonjour
On est le 2 décembre !

Par kang74

Bonjour

Un petit mois pour préparer un dossier avec les éléments que vous amenez (état civil revenus charges et autres), et avec les pièces de la partie adverse en réponses : il y a de grandes chances qu'elle fasse appel !
Vous avez payé l'avocat ? Contacté ?

Vous avez transmis toutes vos pièces ?
Votre ex transmis en retour ses pièces ?

J'ai du mal à comprendre comment un beau père peut avoir votre fille en garde alternée si ce n'est à l'amiable .
S'il n'y a pas de jugement, ben vous faites ce que vous voulez : vous gardez vos enfants !
Quant aux antécédent de violence, s'ils ont eu lieu avant la GA : oubliez .

Par de là, la seule procédure légitime c'est pour votre fils .

Par Loriotdesbois

Oui c est une erreur
, l audience est prévue de 9 décembre.
Merci

Par Loriotdesbois

Ce sont des violences qui date d'avant la séparation. Ma fille ainée est adulte et n ai pas concernée par la demande. LA GA a été décidé sans jugement. Elle ne fonctionne pas en raison d absence de communication. Il y a des négligences du côté du père au niveau hygiène pas de douche ni de change quand mon fils est chez lui, pas de suivi scolaire, laissé seul un soir et le mercredi.

Je n ai à ce jour rien transmis au juge hormis ce qui a été transmis lors de la demande. Le père des enfants ne m a pas

communiqué le nom de son conseil.

Par kang74

Si vous n'avez rien transmis à votre avocate , si elle n'a rien reçu de votre ex mari : comment pensez vous qu'elle puisse faire les conclusions ?

L'avez vous payé ?

Et pourquoi vous laissez votre fils en GA ?

Pour prouver au juge que c'est une volonté de votre part, j ne comprends pas ...

Quel age a votre fils ?

Par Loriotdesbois

J'ai transmis les pièces à mon avocat depuis 1

mois. Les enfants concernés ont 10 (fils) et 13 ans (fille).La GA est en place depuis 18 mois. Je n avais au départ de la maison familiale pas de logement décent, pas de travail...il a fallut que j équilibre les conditions de vie pour eux et moi et que je prenne conscience de la situation, que je réunisse des preuves,,, La demande au juge à été faite en mai 2025. L'avocat m a envoyé un devis que j ai validé. Je n'ai rien payé.

Par kang74

Contactez le .

Mais si vous n'avez pris votre avocat il y a juste un mois, si vous n'avez pas un dossier complet, il y aura report .

Comprenez que cela fait 18 mois que vous laissez vos enfants à leur père la moitié du temps sans aucun jugement ne vous y oblige ce qui prouve que vous lui faites confiance : les problèmes de logement ne peuvent vous servir d'excuse puisque depuis Mai , vous pouviez décider que vos enfants restent chez vous .

Donc pourquoi vos enfants sont encore en GA ?

Vos enfants ont 10 et 13 ans : ils doivent être entendus, et surtout ils doivent être capable de se changer , de se laver, et de faire leurs devoirs .

Par Isadore

Bonjour,

J'ajoute que laisser seuls des enfants de leur âge le mercredi ou une soirée n'est un problème que si les enfants ont un trouble du comportement ou un problème de santé qui impose une surveillance constante.

Pourquoi votre fils ne se lave et ne se change pas chez son père ? Il est handicapé et ne peut pas ou ne sait pas le faire seul ?